

Rapport d'activité du Conseil de Développement 2005

Assemblée Plénière du 30 mars 2006

Ce document sera disponible sur le site Internet de Plaine Commune. Il fera l'objet d'un article dans la lettre du CD de mai 2006, et sera présenté au Bureau communautaire courant mai.

Le conseil de développement de Plaine Commune

- Un espace de concertation et de débat
- 80 femmes et hommes à terme, 50 en 2005
- reflet de la diversité du territoire, acteurs associatifs et institutionnels, chefs d'entreprises, syndicalistes
- Des propositions pour les projets de la communauté d'agglomération

Les avis de la société civile :

Les conseils de développement ont été créés par la loi Voynet de 1999 sur les pays et les agglomérations. Plaine Commune a inscrit la mise en place de cette instance dans sa Charte de fonctionnement. Ce conseil consultatif auprès du conseil communautaire permet à la société civile d'être partie prenante du projet de territoire. Le conseil de développement est l'un des éléments clé de la participation démocratique à la vie intercommunale. Le 16 mars 2005 après une année de préfiguration le conseil communautaire a délibéré de la création du conseil de développement de Plaine Commune.

Un peu d'histoire :

Mis en place à l'automne 2003 (son rôle a été débattu lors des Assises de la communauté en mai 2003), l'année 2004 fut expérimentale.

Cette démarche a consisté à instaurer un fonctionnement ouvert, à laisser possible des évolutions.

Le règlement intérieur délibéré par le conseil communautaire le 16 mars 2005 sur proposition du conseil de développement est le résultat de cette année d'expérimentation

Patrick BRAOUEZEC a désigné Françoise CARAYON comme Présidente du conseil de développement de Plaine commune en avril 2005.

Sa composition :

Le conseil se composera à terme de 80 femmes et hommes avec pour principe qu'aucun élu n'y figure pour préserver son indépendance. Il est composé d'habitants investis dans la vie locale, d'entrepreneurs, de syndicalistes, d'acteurs de la société civile.

Depuis sa phase de préfiguration en novembre 2003 jusqu'en décembre 2005, ce sont 82 acteurs du territoire qui ont participé à ces travaux. Depuis avril 2005, 13 personnes sont venues rejoindre le conseil de développement. Depuis la création officielle du Conseil de Développement d'avril 2005 jusqu'au 31 décembre 2005, 50 personnes ont participé à ses travaux.

Répartition Femmes/Hommes :

Femmes	18	36%
Hommes	32	64%
TOTAL	50	100%

Répartition Actifs/Retraités :

Actifs	33	66%
Retraités	17	34%
TOTAL	50	100%

Compositions des familles :

Familles	NOMBRES	Nombres prévus	% Nombres pourvus
Organismes et associations qui participent à la vie collective de la ville	22	30	73.33%
Issus du monde économique	7	14	50.00%
Issus du monde du travail	5	14	35.71%
Issus des services publics locaux	14	14	100.00%
Personnalités qualifiées	2	8	25.00%
TOTAL	50	80	62.50%

Zones de rayonnement des participants :

ZONE DE RAYONNEMENT	Membres	soit en %	Population	soit en % par rapport à la population de la CA
Agglomération	14	28 %		
Aubervilliers	3	6 %	63136	20.53 %
Epinay	7	14 %	46409	15.09 %
Ile Saint-Denis	2	4 %	6810	2.21 %
La Courneuve	2	4 %	35310	11.48 %
Pierrefitte	4	8 %	25816	8.39 %
Saint-Denis	16	32 %	85832	27.91 %
Stains	1	2 %	32839	10.68 %
Villetaneuse	1	2 %	11376	3.70 %
TOTAL	50	100 %	307528	100 %

La participation au Conseil de développement est un acte volontaire, sans qu'il y ait un mandat exprimé par les organisations ou institutions d'origine.

Tous bénévoles et inscrits dans l'action collective sur le territoire, les membres du conseil de développement partagent une certaine éthique de la discussion, c'est à dire une écoute attentive, un respect des autres et l'attention nécessaire à l'échange permettant la réflexion et le débat.

La démarche d'élargissement du Conseil de Développement s'est mise en oeuvre en étant attentif :

- à la place et le nombre de femmes dans notre assemblée
- au reflet de la diversité des villes
- à la présence de syndicalistes et de chefs d'entreprise.

La présence du conseil de développement lors des forums de Plaine commune, des fêtes ou initiatives des villes a permis de faire connaître ce nouvel espace de concertation.

Son travail :

En 2005, ce sont près de **2000 heures de travail bénévole** fournies par les 50 membres (32 hommes et 18 femmes) lors d'**Assemblée Plénière (6)**, de **groupe de travail emploi (7)**, de groupe de **travail habitat (10)**, de groupe de **travail budget (7)**, de groupe de **travail projet de territoire (4)** et d'**équipe d'animation (11)**.

Des contributions sur le **budget 2006** de l'agglomération et sur l'**emploi** ont été remises aux élus communautaires début janvier 2006.

L'intégralité de ses contributions est disponible en ligne sur le site de Plaine Commune

Les élus et les services de la communauté travaillent actuellement sur la prise en compte de ces contributions.

Le conseil de développement est attentif aux suites données à ses contributions car les premières réactions sont insatisfaisantes. Il réitère fortement son souhait que soit formalisée la proposition de Patrick BRAOUEZEC émise lors de la rencontre Elus Conseil de Développement du 20 décembre 2005 : lorsqu'un avis est remis aux élus communautaires, dans le trimestre qui suit, il doit être prévu une rencontre entre le Groupe de Travail et les élus en charge du sujet, pour faire le point sur la prise en compte des suites envisagées et pour informer des actions et des démarches entreprises par l'agglomération sur cette thématique.

Des **visites du territoire** ont été proposées, 9 nouveaux membres du conseil de développement y ont participé. L'objectif de ces visites est de permettre à chacun de se faire une culture de l'agglomération au niveau spatial, historique, administratif et politique.

Les membres du conseil de développement ont appris à **travailler ensemble** dans le respect de leurs spécificités et de leurs différences. La qualité de leurs productions en est une des traductions. Une dynamique est engagée au service de la construction du projet communautaire.

Cette **année d'installation officielle** a permis aux acteurs du territoire engagés dans le conseil de développement de se connaître, de réfléchir ensemble et de débattre.

C'est une expérience humaine et citoyenne originale, elle rassemble des acteurs associatifs et institutionnels, des syndicalistes, des chefs d'entreprises.

Ils font **ensemble des propositions pour les projets de Plaine commune**.

Les rendez vous du conseil de développement ont rassemblé plus de 110 acteurs du territoires à Aubervilliers, Saint Denis et Stains. Ils ont permis un échange entre conseil de

développement et habitants du territoire autour des questions du logement, des transports, de l'emploi. Ces débats viendront alimenter la réflexion des différents groupes de travail du conseil de développement. Ces rendez vous ont aussi permis de présenter l'activité et le fonctionnement du conseil de développement.

Son budget de fonctionnement pour 2005 : 30 000 € :

- 63,16 % des dépenses réalisées pour l'organisation des rendez-vous du Conseil de développement (vidéo, outils de communication, prestations diverses),
- 6,37 % pour le fonctionnement du Conseil de Développement (impression documents, transports visite du territoire, participation divers colloques),
- 25,34 % pour les dépenses de restauration liées aux groupes de travail et aux Assemblées Plénières.

Sa Communication :

Une lettre d'information bimestrielle est diffusée sur le site, à une liste de distribution de 500 courriels et lors des initiatives auxquelles le conseil participe.

Un logo et un visuel ont été réalisés contribuant à une stratégie globale de communication. Deux clips vidéo avec les témoignages des membres du conseil de développement présentent le conseil et ses travaux.

Un espace sur le site Internet de Plaine Commune est réservé à l'activité du conseil de développement avec une fréquentation de 950 connexions par mois depuis septembre 2005

La Coordination nationale des conseils de développement :

Le conseil de développement de plaine commune est **membre de la coordination nationale** des conseils de développement et a pris cette année toute sa place dans les dynamiques régionales et nationales .

Une délégation de 7 personnes a participé aux Rencontres Nationales qui se sont tenues à Saint-Quentin en Yvelines les 2 et 3 juin 2005 à l'invitation du CODESQY (Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines). Les participants ont échangé et débattu pendant deux jours sur les thèmes suivants : Développement et territoire intercommunal, Réflexion à travers le prisme des Conseils de développement sur les moyens et les finalités de l'intercommunalité.

Organisation :

Afin de répondre à la montée en charge du conseil de développement **un poste d'adjoint administratif a été créé en mai 2005, il vient en complément de celui de chargé de mission à l'animation du Conseil de Développement créé en février 2004.**

Perspectives 2006 :

Evaluation

Organisation d'une phase **d'évaluation participative du fonctionnement** du CD au premier trimestre.

Pérennisation

- Renouvellement de l'opération « **des rendez vous du Conseil de Développement** » avec propositions aux villes de Pierrefitte, Epinay, La Courneuve, l'Île saint Denis, Villetaneuse, d'accueillir cette initiative en 2006.

- Poursuite des visites du territoire et de l'organisation de Plaine Commune.

Élargissement :

Il convient de continuer d'élargir à 80 membres le Conseil de Développement en étant attentif :

- à la place et le nombre de femmes dans notre assemblée
- au reflet de la diversité des villes
- à la présence de syndicalistes et de chefs d'entreprise.

Il faudra aussi veiller à ce que le bureau communautaire désigne les personnes qualifiées prévues au règlement intérieur.

Contributions du conseil de développement :

Un certain nombre de dossiers sont travaillés par les groupes de travail (emploi, habitat, projet de territoire, budget. Il s'agit notamment de contributions sur le projet d'agglomération, sur le budget 2006, l'habitat insalubre.

Il est proposé de créer **deux groupes de travail « transports et déplacements » et « culture »**.

Il conviendrait que Plaine Commune saisisse le Conseil de Développement sur les chantiers en cours.